

SAS @2fibres
180 rue de Genevois
73000 CHAMBERY

Etats financiers

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Certifiées conformes à l'original



 Sommaire

Attestation d'Expert Comptable	2
1. Comptes annuels	
Bilan actif	3
Bilan passif	4
Compte de résultat	5
Compte de résultat (suite)	6
Annexe	7
2. Détail des comptes	
Bilan détaillé	15
Compte de résultat détaillé	17
3. Dossier de gestion	
Soldes intermédiaires de gestion	19
4. Liasse fiscale	

 Attestation d'Expert Comptable**MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 29/10/2020, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SAS @2fibres relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 39 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
Total bilan	162 147
Chiffre d'affaires	253 862
Résultat net comptable (Perte)	-3 128

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à CHALLES LES EAUX

Le 25/04/2024

LEODICE AMANDINE
EXPERT COMPTABLE

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	45 854	16 245	29 609	12 092
Autres immobilisations corporelles	54 414	31 814	22 601	35 675
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 000		5 000	5 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	105 268	48 059	57 209	52 768
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	46 366		46 366	74 382
Autres créances	20 411		20 411	11 747
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	38 161		38 161	13 851
Charges constatés d'avance (3)				333
TOTAL ACTIF CIRCULANT	104 938		104 938	100 313
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	210 206	48 059	162 147	153 081
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 200	1 200
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	120	120
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	15 236	
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-3 128	15 236
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total	13 428	16 556
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (3)		
Emprunts et dettes diverses (4)	96 151	87 531
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 941	4 482
Dettes fiscales et sociales	32 627	44 513
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
Total	148 719	136 526
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	162 147	153 081
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(2) Dont à moins d'un an (a)	148 719	136 526
(3) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(4) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Certifié Conforme
à l'original



@2FIBRES

Société par actions simplifiée

Au capital de 1 200 euros

Siège social : 76 route de Lyon 73160 COGNIN

RCS CHAMBERY : 885 132 035

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRES ANNUELLES
DES ACTIONNAIRES DU 30 JUIN 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre

Et le trente juin,

Les actionnaires de la société par actions simplifiée **@2FIBRES** se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social de la société social sur convocation faite par le Président conformément aux dispositions légales et statutaires.

M. Jamale AMHARRAF préside la séance.

Sont présents ou représentés les actionnaires :

- **Monsieur Jamale AMHARRAF**, titulaire de 400 actions composant le capital social,
- **Monsieur Mohammed AMHARRAF**, titulaire de 400 actions composant le capital social,
- **Monsieur Youssef AMHARRAF**, titulaire de 400 actions composant le capital social.

Soit un total de 1 200 actions.

Le Président de séance constate en conséquence que l'assemblée générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour adressé aux actionnaires.

Le Président met à disposition de l'assemblée :

- Le texte des résolutions
- Le rapport de gestion
- Les récépissés des lettres de convocation

Le Président de séance rappelle ensuite aux actionnaires que l'ordre du jour de la présente assemblée générale ordinaire annuelle est le suivant :

- Examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Approbation du bilan et des comptes,
- Approbation des charges non déductibles

AX A.S
AM

- Affectation du résultat,
- Conventions visées à l'article 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'assemblée générale des actionnaires, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39,4 du code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à une perte de 3.128 euros de la manière suivante :

Résultat de l'exercice - 3.128 euros

Au compte « Report à nouveau débiteur »..... - 3.128 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale des actionnaires déclare être informée que :

- Depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « Flat tax ») de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux,
- Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art 117 quater)
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité seule de l'actionnaire, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % sera déduit de l'impôt du point l'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

A-Y A-S
AM

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les 15 premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'assemblée générale des actionnaires prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2021 : 89.956,00 euros, soit 74,96 euros par titre.

Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 89.956, 00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022 : Néant

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires déclare qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce seront portées au registre des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée, à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les actionnaires de la société.

Le présent procès-verbal sera consigné sur son registre des décisions en application des dispositions des articles L.223.31 et R.223-26 du Code de commerce.

M. Youssef AMHARRAF



M. Jamale AMHARRAF



M. Mohammed AMHARRAF

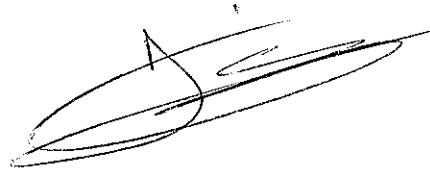


SAS @2fibres
180 rue de Genevois
73000 CHAMBERY

Etats financiers

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Certifiés conformes à l'original



Règles et méthodes comptables

prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	19 767	26 087		45 854
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	48 290			48 290
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 124			6 124
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	74 181	26 087		100 268
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	5 000			5 000
Immobilisations financières	5 000			5 000
ACTIF IMMOBILISE	79 181	26 087		105 268

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 71 777 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	5 000		5 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	46 366	46 366	
Autres	20 411	20 411	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	71 777	66 777	5 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	28 438
Total	28 438

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 200,00 euros décomposé en 1 200 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 148 719 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 941	19 941		
Dettes fiscales et sociales	32 627	32 627		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	96 151	96 151		
Produits constatés d'avance				
Total	148 719	148 719		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 96 151 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

Détail des charges à payer	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	540
PERSONNEL - AUTRES CHARGES A PAYER	8 076
CHARGES SOCIALES - CHARGES A PAYER	3 590
TAXE D APPRENTISSAGE	25
FORMATION CONTINUE	211
Total	12 442

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2023
CA	253 862
TOTAL	253 862